



Retards et absences d'un employé

Par **Nacho**, le **10/07/2013** à **13:12**

Bonjour,

Gérant d'un commerce, je me retrouve face à un employé qui ne respecte pas ses horaires de travail, il ouvre la magasin en retard et le ferme en avance, quand je le questionne sur ces faits, il évoque des problèmes personnels.

Par ailleurs il prévient qu'il sera absent pendant 3 jours de suite (ce qui m'oblige à fermer le magasin pendant cette période), et qu'il veut prendre ces 3 jours en congés payés pour aller à une citation au tribunal , le jeudi, vendredi et samedi (je ne savais pas que les tribunaux convoquaient pour les samedis) et quand je lui demande une pièce justificative de cette citation il me dit qu'il ne peut pas me la fournir car elle contient des éléments confidentiels et il menace de se mettre en arrêt maladie pendant ces trois jours.

Je voudrais savoir quel recours j'ai face à cette situation, ces absences injustifiées entraînent des pertes économiques importantes pour le magasin car les clients ne savent pas si ils vont trouver le magasin ouvert ou fermé..

Ces agissements justifient'ils une procédure de licenciement? Comment puis-je m'y prendre pour me séparer de cet employé.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **10/07/2013** à **19:57**

Bonjour,

C'est à vous de décider si vous voulez le sanctionner éventuellement d'abord par un avertissement puis ensuite si cela se renouvelle par une sanction d'un degré plus élevé qui pourrait même aller jusqu'au licenciement, en respectant la procédure...

S'il y a un règlement intérieur dans l'entreprise (obligatoire dans une entreprise d'au moins 20 salariés), les différentes sanctions doivent y figurer...